Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16 OCT. 2026
ID : 062-216204735-20261009-DCM_26_05_13-DE

Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

DCM 26.05.13

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
9 octobre 2026

Date de convocation :
2 octobre 2026

Objet :
Soutien à la motion pour le maintien et le renforcement de la desserte TGV directe entre Béthune et paris

Votes pour : 28
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le neuf octobre, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'Isbergues, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Étaient présents : M. David THELLIER – Mme Sandrine ALLOUCHERIE – M. Éric HEUGUE – Mme Véronique LUPART – M. Sébastien MILON – Mme Laurie LECRINIER – Mme Marie-France VERREMAN – M. Michaël DELHAYE – Mme Stéphanie DELMARE – M. Benoît COUPET – Mme Caroline BERROD – M. Vincent GALLOIS – Mme Marie-Paule CLAREBOUT – Mme Hélène BARRAS – M. Bruno BIENAIMÉ-DELATTRE – Mme Dorothée CHAVATTE – M. Bruno DELANNOY – M. Jean-Louis BAUVAIS – Mme Coraline TALLE – M. Laurent DELATTRE – Mme Christine DUFORETS – Mme Anne VENEL – Mme Émilie DAUTRICHE – M. Michel BINCTEUX, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés ayant donné procuration :

- M. Laurent DANEL a donné procuration à M. David THELLIER ;
- M. Didier RINGARD a donné procuration à Mme Véronique LUPART ;
- M. Thierry DISSAUX a donné procuration à Mme Émilie DAUTRICHE ;
- M. Pascal GANTOIS a donné procuration à Mme Anne VENEL.

Membre(s) absent(s) :

Mme Séverine GODART.

Monsieur Bruno DELANNOY est nommé secrétaire de séance.

****

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16 OCT. 2026
ID : 062-216204735-20261009-DCM_26_05_13-DE

Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

DCM 26.05.13

Le Conseil municipal,

Vu la motion adoptée à l'unanimité par le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, lors de sa séance du 22 septembre 2026, relative au maintien et au renforcement de la desserte TGV directe entre Béthune et Paris ci-annexée ;

Considérant l'importance de cette liaison ferroviaire pour l'accessibilité, l'attractivité et le développement économique du territoire ;

Considérant la diminution du nombre de dessertes directes, passé de 6 allers-retours quotidiens en 2019 à 3 aujourd'hui ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver la motion adoptée par le Conseil communautaire en faveur du maintien et du renforcement de la desserte TGV directe entre Béthune et Paris ;
- de soutenir le retour à **6 allers-retours directs quotidiens**, avec des horaires adaptés aux besoins des usagers et du territoire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération à la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

David THELLIER
Maire de la Commune de
ISBERGUES
16 oct. 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16 OCT. 2026
ID : 062-216204735-20261009-DCM_26_05_13-DE

Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

DCM 26.05.13

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

MOTION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2026

TGV Béthune–Paris : nous refusons le recul du service public ferroviaire

Première intercommunalité du Pas-de-Calais, avec ses 100 communes et ses 280 000 habitants, notre territoire bénéficie d'une situation géographique privilégiée : à moins de deux heures de trois capitales mondiales, Paris, Londres et Bruxelles. Ce positionnement est un atout majeur pour son attractivité et son développement.

Par les investissements que nous menons, et qui vont se renforcer, nous sommes aujourd'hui en pleine phase de réindustrialisation, avec la création de plus de 3 400 emplois en dix ans. Et pendant ce temps, la desserte TGV Béthune–Paris recule.

Ce paradoxe n'est pas acceptable.

Notre agglomération compte plus de 12 500 emplois industriels et 165 sites industriels, dont 32 leaders mondiaux. Avec la vallée de l'électrique et de la batterie, de grands groupes internationaux s'installent ou se développent ici : la première gigafactory de batteries électriques (ACC), Minth, Renault Electricity et, tout prochainement, l'un des data centers de Meta. Le siège social de Voies Navigables de France est également implanté sur notre territoire, et l'Université de l'Artois y renforce son développement, avec une école d'ingénieurs et la construction d'une plateforme de transfert de technologie énergétique unique en Hauts-de-France.

Pour accompagner cette dynamique, nous avons investi dans nos infrastructures. Dans le cadre de notre projet de territoire « Agglo 100 % Durable » (750 millions d'euros sur dix ans), la mobilité est un enjeu majeur : nous avons engagé un programme ambitieux d'aménagement de nos pôles gares (Béthune, Lillers, Isbergues, pôle d'échanges multimodal Sud).

La gare de Béthune est la première porte d'entrée ferroviaire de l'agglomération : elle accueille près de 1,8 million de voyageurs par an et plusieurs milliers d'abonnés venus de tout le territoire, dont plus de la moitié pour le travail. Plus de 25 millions d'euros d'investissements publics ont été consacrés à la gare et à ses abords en dix ans, dont 10 millions d'euros entre 2022 et 2024 pour sa mise en accessibilité.

Nous avons fait le choix d'investir aux côtés de la SNCF et de la Région Hauts-de-France. Nous demandons que le réseau ferroviaire accompagne ce choix.

Or, depuis 2019, c'est l'inverse qui se produit.

6 allers-retours TGV directs par jour en 2019.
4,5 en 2020.
3 aujourd'hui.

En sept ans, la desserte directe Béthune–Paris a été divisée par deux.

L'accident survenu en avril dernier sur un passage à niveau, qui a coûté la vie au conducteur du TGV, a imposé des mesures exceptionnelles. Nous rendons hommage à sa mémoire et nous entendons ces contraintes.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16 OCT. 2026
ID : 062-216204735-20261009-DCM_26_05_13-DE

Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

DCM 26.05.13

Mais ce qui devait être provisoire ne peut pas devenir permanent. Une situation exceptionnelle ne doit pas servir de prétexte à installer durablement une desserte dégradée. Le retour à la normale est possible : Lens, dont la desserte avait été réduite après un accident de passage à niveau, a retrouvé l'intégralité de ses liaisons directes le 1er septembre 2025.

Et nous refusons une autre réalité : considérer qu'un trajet avec correspondance à Lille ou à Arras serait équivalent à un TGV direct.

Ce n'est pas le même service.
Ce n'est pas la même fiabilité.
Ce n'est pas la même attractivité.

Pour un salarié, un étudiant, un chef d'entreprise ou un habitant qui doit rejoindre Paris, une correspondance supplémentaire signifie davantage de contraintes et davantage de risques de rupture dans le trajet.

Nous prenons acte des conclusions de la mission Bussereau (juillet 2026), qui reconnaissent la fonction d'aménagement du territoire des dessertes TGV et préconisent le maintien des dessertes actuelles pendant une phase de transition de trois à cinq ans. Nous demandons que Béthune en bénéficie pleinement.

Le TGV est un outil d'aménagement du territoire : il ne saurait desservir que les métropoles. L'égalité d'accès à la grande vitesse est une condition de la lutte contre les fractures territoriales. Notre territoire n'est pas un territoire périphérique que l'on peut progressivement déconnecter. Les Hauts-de-France sont structurés par plusieurs pôles urbains et économiques de tailles différentes, au sein desquels les villes moyennes comme Béthune jouent un rôle essentiel. Le maintien de connexions ferroviaires performantes entre ces différents pôles participe à cet équilibre régional.

Il est donc essentiel que nous restions connectés afin de permettre des déplacements réguliers entre Béthune et Paris et que notre gare continue d'attirer autant de voyageurs. La desserte TGV de Béthune doit donc être considérée à la hauteur de cette réalité, d'autant que, quasi quotidiennement, nous sommes sollicités par les décideurs économiques et les usagers pour réclamer plus de dessertes locales du TGV nous reliant directement à Paris.

Notre message est simple.

Nous ne laisserons pas notre territoire être décroché du réseau ferroviaire national. Nous ne demandons pas un privilège. Nous demandons le rétablissement de ce qui existait hier et le renforcement de ce dont nous aurons besoin demain. En effet, la marque TGV et la connexion directe à Paris participent au positionnement de notre territoire entre les grandes métropoles régionales et nationales.

Le territoire se développe. La desserte TGV doit suivre.

C'est pourquoi, après avoir salué l'engagement de la SNCF et de ses agents, et après avoir réaffirmé son attachement à un partenariat constructif, le Conseil communautaire demande :

1. Le rétablissement immédiat de l'offre TGV directe Béthune–Paris qui existait en janvier 2026 (4 liaisons directes vers Paris et 5 au retour sur une journée ouvrée de référence), assorti d'un calendrier public de remise en service du matériel endommagé.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16 OCT. 2026
ID : 062-216204735-20261009-DCM_26_05_13-DE

Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

DCM 26.05.13

1. Une trajectoire claire pour 2027, sans nouvelle baisse d'offre et avec pour objectif le retour aux 6 allers-retours quotidiens directs de 2019.
2. Des horaires adaptés aux usages, permettant notamment de rejoindre Paris avant 9 heures et de rentrer à Béthune en fin de journée.
3. La reconnaissance claire qu'une correspondance à Lille ou à Arras n'est pas l'équivalent d'un TGV direct. Si une correspondance devait subsister à titre temporaire, elle doit offrir un haut niveau de service : correspondance garantie, horaires cohérents, accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, information voyageurs fiable.
4. Un engagement de la SNCF et de l'État sur l'avenir de la desserte de Béthune et sa trajectoire pour les prochaines années, ainsi qu'une concertation préalable avec les élus avant toute évolution de l'offre.
5. Que la gare de Béthune soit examinée au regard des dispositifs d'aménagement du territoire applicables aux dessertes TGV des villes moyennes, notamment la modulation des péages prévue dès le service annuel 2027, et que l'utilité collective de sa desserte soit pleinement prise en compte.
6. Que les investissements réalisés sur le réseau ferroviaire des Hauts-de-France bénéficient réellement aux territoires, en matière de fiabilité, de qualité de service et de desserte, notamment dans la perspective du SERM.
7. La mise en place d'un comité de suivi de la desserte de Béthune, réunissant la SNCF, la Région, l'Agglomération, l'Agence d'urbanisme de l'Artois et les représentants des usagers, sur la base de données de fréquentation actualisées.

Enfin, le Conseil communautaire réaffirme son attachement au maintien et au renforcement de la gare TGV de Béthune, outil essentiel pour les habitants, les entreprises et l'avenir économique de notre territoire.

Cette motion sera transmise au Premier ministre, au ministre chargé des Transports, aux présidents de la SNCF, de la Région Hauts-de-France et du Département du Pas-de-Calais.